

**Plan de formation des agents**

Présentation du plan de formation au Comité Technique

le 8 décembre 2017

**Formation du chef de service « Services à la population »**

Isabelle BALY

le 19 décembre 2017

Animateur : Fabien SALGUES



Programme:

- connaissance des différents types de handicap
- attitudes et comportements à adopter en fonction de chaque type de handicap
- mise en situation

Délivrance d'une attestation de formation conforme à l'article L 6353-1 du code du travail

**Sensibilisation du personnel**

- chefs de services

Programme

Connaissance des différents types de handicap

Attitudes et comportements

Discussion sur le guide « Bien accueillir les personnes handicapées » remis à chacun

Liste des présents avec émargement

Animateurs : Gilles MARTIN Conseiller délégué à l'Adap, Isabelle BALY Chef de service

- tout le personnel : déclinaison par les chefs de services en réunion par service

**Communication publique : Extrait du bilan mi-mandat 2017**

- **L'Agenda d'Accessibilité Programmé des établissements recevant du public (ERP)**

La loi du 11 février 2005 (Loi handicap) sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements publics a imposé la mise en conformité avant le 1er janvier 2015.

Suite à l'impossibilité de réaliser la totalité des travaux avant cette date, une ordonnance en 2014 a imposé de déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Cet Ad'AP comprend un diagnostic, un estimatif des coûts, et un engagement de financement du maître d'ouvrage, un planning d'aménagement, d'équipement et/ou de travaux. Cette obligation concerne aussi les établissements privés

La commune est propriétaire de 16 établissements concernés permettant un étalement du plan sur six ans

La stratégie retenue alliant mise aux normes, organisation des activités et optimisation du patrimoine par cession (Espace Jouvion), démolition (foyer de jeunes, salle des fêtes) de biens obsolètes et création du pôle multiservices permet la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour un coût de 478 500 €

Ces coûts sont intégrés au plan pluriannuel, le détail étant précisé à chaque cycle budgétaire

Les étages de l'Espace Naudin, de la salle polyvalente ne recevront plus de public à la fin de l'agenda ; en effet pour pouvoir continuer à recevoir du public il faudrait les équiper d'ascenseurs ce qui générerait des coûts disproportionnés

Ces locaux serviront de bureaux ; les activités seront accueillies dans le futur pôle multiservices et nouvelles salles

En 2016 nous avons traité la cinquantaine d'actions prévues (signalétique, banque d'accueil mairie, parvis église.)

Pour l'église : un parking et une rampe

Pour la mairie : une banque d'accueil et la signalétique interne



En 2017 nous avons lancé le remplacement des portes de l'école maternelle, trop étroites pour les fauteuils roulants

- **Le plan d'aménagement des voiries et des espaces extérieurs (PAVE)**

Les espaces principaux ont fait l'objet de réflexions avec le Conseil d'Architecture, de l'urbanisme et de l'Environnement pour permettre le cheminement aisé des personnes à mobilité réduite

Mise de plain-pied place de la République et traversée de la rue E Pouvillon



Mise à niveau des parkings



des trottoirs pôle sportif

Un projet pour la rue des Pyrénées



pôle scolaire

**MERVILLE**

**REGISTRE PUBLIC ACCESSIBILITE**

